

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 08 Février 2024 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 14 Février 2024 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 41

Procuration de M. Romuald COCADIN, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. François PRIGENT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel LE CALVEZ.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Daniel LE MEUR, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZACH, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Claude LE GUYADER, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, M. Serge RICHARD.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. Olivier HOUZET, M. François PRIGENT, M. André COENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Serge HENRY, M. Gildas NICOLAS, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Gérard QUILLIN, M. Jacques ROBIN, M. Rémi LE GOFF, M. Bertrand HUONNIC, M. Philippe FRAVAL, M. Renaud MERLE, Mme Jeaninne CORSON, Mme Sonya NICOLAS.

ASSISTAIENT :

Mme ROUX Sandrine, *Lannion-Trégor Communauté* – M. Jérôme MASSÉ, *Guingamp Paimpol Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

M. DORKEL, Trésorier Principal de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Yannick ECHEVEST, M. Vincent LE MEAUX, M. Vincent CLECH, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Inès GONSE, M. Patrick LE GUILLOU, M. Patrick MORCET, Mme Peggy CORBEL, M. Yannick DUBOURG, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, Mme Dominique LE GOUX, M. Gildas CONNAN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Romuald COCADIN, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, M. Benjamin ARNAUD, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Maurice OFFRET, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Noël LE CORRE, M. Yves LE ROLLAND, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents.

I - DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les décisions du Bureau Permanent et des délégations au Président depuis la dernière assemblée générale du 13 Décembre 2023.

Marché

- Modification de la délibération « acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport, de caissons pour 2023

Avenants

- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°2 de prolongation des délais du lot n°3 « bardage »
- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°1 au lot n°2 « couverture étanchéité »
- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°1 au lot n°6 « ventilation »
- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°1 au lot n°1 « installation de chantier »
- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°1 au lot n°5 « électricité »
- Travaux de rénovation des bâtiments UVE – MAPA 2023.4.2 : avenant n°1 au lot n°4 « serrurerie » :
- Travaux de VRD pour la sécurisation du site de gestion des déchets de Plourivo : avenant n°1

- Marché de rénovation site de Pleumeur-Bodou et remplacement du pont bascule site de Pluzunet : avenant n°1

Assurance

- Remboursement de sinistre porte UCOM site de Pleumeur-Bodou

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Président précise que la présente délibération est le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et commente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 remis à l'ensemble des délégués, à savoir les évolutions principales suivantes :

La facturation prévisionnelle 2024, relative au traitement par le SMITRED Ouest d'Armor des déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes, sera de l'ordre de 11 186 000 € HT.

La facturation prévisionnelle 2024, relative au traitement des déchets ménagers et assimilés, est supérieure d'environ 7 % à la facturation prévisionnelle 2023 (Assemblée Générale de décembre 2022 : 10 454 000 € HT).

Le passage en filière opérationnelle pour les filières plâtre valorisable et plastiques durs engendrera une diminution des coûts de traitement et donc des facturations aux collectivités adhérentes à leur mise en place. Cette diminution de facturation peut être évalué à environ 300 000 € en année pleine, pour l'année 2024 cette diminution sera a proratisé en fonction de la date de passage effectif de ces filières en opérationnel.

Concernant la TGAP 2023, elle augmentera de 2 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED Ouest d'Armor conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique.

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP, sur une base de 55 000 tonnes traitées est de 110 000 €.

La masse salariale prévisionnelle pour 2024 va augmenter d'environ 2.30 % en raison d'une part de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, le GVT et la nécessité d'effectuer un 2*8 sur le centre de tri afin de déstocker la collecte sélective.

Le passage à la nomenclature M57 aura un impact sur les charges d'amortissement : les amortissements ne seront plus comptabilisés l'année N+1 mais au prorata temporis à compter de l'acquisition des biens. Les charges d'amortissements prévisionnels augmenteront d'environ 230 000 € liés à la fois aux investissements 2023 ainsi qu'à ceux qui interviendront en 2024.

Sur la base des emprunts contractualisés jusqu'en décembre 2023, les charges financières (intérêts des emprunts) sont en augmentation de 30 000 €.

Les prix de reprise des matériaux prévisionnel pour 2024 sont estimés en baisse d'environ 230 000 € par rapport à 2023.

En ce qui concerne les soutiens des éco-organismes, pour 2024 le montant prévisionnel sera en baisse en raison :

- Du liquidatif 2023 à percevoir en 2024 qui sera d'environ 590 000 € au lieu de 858 000 € pour le liquidatif 2022 perçu en 2023. Le montant des acomptes perçus en 2023 a ainsi été supérieur aux attendus.
- De la fin du barème F et de la suppression du soutien de transition d'un montant de 445 000 € qui serait compensé d'environ pour moitié par une amélioration du soutien des tonnages valorisés (en attente du nouveau barème CITEO non validé à ce jour).

Les recettes provenant de la vente de chaleur et d'électricité sont globalement stables.

Les tarifs de traitement externe (hors collectivités adhérentes) sont en augmentation pour 2024.

En investissement

Les principaux investissements prévisionnels pour 2024 concernent :

INVESTISSEMENTS	MONTANT
Divers	239 762
Travaux chaudronnerie industrielle MODECOM AUTOCOM	
Report 2023	30 000
Centre de tri CS	1 000 000
Achat nacelle GMAO AMO flux développement Travaux flux dev 2024	
Report 2023	20 000
UVE	710 000
Remplacement échangeur AMO et travaux ELEC AUTO	
Report 2023	190 000
Réaménagement arrière du site	765 000
MO Bâtiment Box machefer affiné Hangar GPL 185 m2 AMO et travaux VRD	
Report 2023	45 000
Nouvelle filière biodéchets	250 000
AMO et MO hygiénisation déconditionnement	
Matériel transport et traitement	470 000
Réfection camion plateau Renouvellement broyeur	
Report 2023	350 000
Centre de transfert	60 000
Plouisy Plourivo	
Garage poids lourd	20 000
Outils spéciaux	
Reseau chaleur	140 000
AMO Travaux réaménagement interne	
Report 2023	
Investissement 2024	3 654 762
Dont report 2023	635 000

Les tarifs de traitement externe (hors collectivités adhérentes) sont en augmentation pour 2024.

Structure et gestion de la dette

Le montant de la dette en capital à fin 2023 est d'environ 14.7 millions d'euros en prenant en compte la contractualisation d'un emprunt de 1 350 000 € en décembre 2023.

La dette est composée de 22 emprunts : 20 en taux fixe, 1 en taux variable et 1 en taux structuré (pas d'emprunts toxiques).

Le montant de la charge annuelle d'emprunt de la dette actuelle (intérêts et capital) pour 2023 sera en augmentation par rapport à 2022 d'environ 135 000 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur lequel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Monsieur Jacques MAINAGE, Délégué titulaire de Lannion Trégor Communauté regrette que la filière biodéchets ne soit pas suffisamment développée.

A la demande du Président, Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor précise que pour le moment, il s'agit d'une inscription uniquement pour les études et que tout dépendra de la décision qui sera prise.

Le Président précise qu'il a visité avec Dominique BARDINI, une installation de déconditionnement hygiéniseur et rappelle que sur le site de Valorys, il y a la possibilité de le faire dans un hangar existant. Il rappelle toutefois qu'il devra avoir l'accord des intercommunalités pour poursuivre ce projet.

François PRIGENT, Vice-Président au SMITRED Ouest d'Armor et délégué de Lannion Trégor Communauté précise que Lannion-Trégor Communauté a lancé une phase d'expérimentation sur trois communes, à savoir : Tonquédec, centre-ville de Lannion et Trébeurden. Cette phase d'expérimentation doit débiter le 1^{er} avril 2024.

Monsieur Jacques MAINAGE, Délégué titulaire de Lannion Trégor Communauté rappelle qu'il est important d'avoir la position de Lannion Trégor Communauté avant de voter au SMITRED Ouest d'Armor.

Claude LOZAC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération précise que de nombreux chiffres ont été annoncés et il est nécessaire de comprendre de quoi on parle.

Le Président rappelle que le projet de méthaniseur est porté par le Syndicat Départemental d'Énergies et que le SMITRED Ouest d'Armor pourrait mettre en place l'hygiéniseur déconditionneur.

Monsieur Hervé DELISLE, Vice-Président au SMITRED Ouest d'Armor et délégué de Lannion Trégor Communauté précise qu'il est important de souligner que ceux sont bien deux projets : hygiénisation et méthanisation. C'est un gros projet et le site de Pluzunet s'apprête très bien pour implanter un tel projet. Il précise néanmoins que c'est un sujet très sensible et qui sera une source de contestation.

Madame Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération s'interroge sur le fait que le projet de méthaniseur est porté par le SDE. Toutefois que se passerait-il si le SDE ne faisait pas le choix de le faire à Pluzunet ? il sera donc nécessaire de mettre en place des transports par camion.

Claude LOZAC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération précise que le SDE souhaite aller jusqu'au bout de son projet.

Le Président précise que la volonté du SDE est d'assurer le besoin et il est donc judicieux de porter le projet et de trouver un exutoire afin d'écarter le risque TGAP.

Michel EVEN, Délégué de Lannion Trégor Communauté demande pourquoi on ne produit pas de l'électricité en même temps ?

Dominique BARDINI répond que c'est un choix mais étant donné que le site est équipé au gaz, c'est donc plus intéressant.

Michel EVEN, Délégué de Lannion Trégor Communauté précise qu'il faudra chercher les agriculteurs qui sont de moins en moins nombreux.

Gildas NICOLAS, délégué de Lannion Trégor Communauté demande si l'on connaît les tonnages matières agricoles plus matières déchets ?

Dominique BARDINI répond que le gisement serait de 35 000 t : 15 % d'entrants de biodéchets et 85 % provenant du monde agricole, ce qui est une opportunité pour les agriculteurs du territoire.

Serge HENRY, Délégué de Lannion-Trégor Communauté demande si les boues de station d'épuration peuvent aller dedans ?

Dominique BARDINI répond que les boues de STEP doivent être traitées de façon autonome, donc ce n'est pas possible, c'est une grande problématique.

III - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu le code général des collectivités territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,
VU la délibération du Comité Syndical du 13 Décembre 2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1^{er} Janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et

comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature,

CONSIDÉRANT que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable.

CONSIDÉRANT que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant pas la gestion pluriannuelle des crédits.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Président, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV - TARIFS COMPLEMENTAIRES 2024

Le Président expose qu'il y a lieu de compléter les tarifs 2024 votés lors de l'assemblée générale du 13 Décembre 2023.

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les tarifs complémentaires suivants pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** le Président à facturer ces tarifs comme suit :

COLLECTIVITES ADHERENTES

- Enfouissement de déchets issus des manifestations : 215 € HT/tonne.

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

- Location de bennes à boues : 100 € HT/mois/benne.

V - REALISATION D'UNE PROSPECTIVE FINANCIERE : RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES

Le Président rappelle qu'une prospective financière avait été effectuée en 2019 sur la période 2020-2025.

Le Président propose de relancer une nouvelle étude prospective en 2024 pour la période 2025-2029 ayant à minima pour objet :

- Valider une stratégie pluriannuelle de traitement,
- Valider une stratégie pluriannuelle tarifaire,
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Cette étude sera conduite en partenariat avec les adhérents et en prenant en considération les orientations du PRPGD et les évolutions réglementaires dans une approche de traitement global et selon la hiérarchie des modes de traitement.

Le Président propose de procéder au recrutement d'un Cabinet d'études à cet effet.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président à lancer une procédure de mise en concurrence pour recruter un Cabinet d'études tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants.

VI - VENTES AUX ENCHERES ELECTRONIQUES : CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC UNE PLATEFORME D'ENCHERES ELECTRONIQUE

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 €, du Bureau Permanent de 4 600 € à 30 000 € et de la compétence du Comité Syndical au-delà de 30 000 €.

Le Président précise que le SMITRED Ouest d'Armor avait un contrat de prestations de services pour la mise en ligne des ventes aux enchères qui s'est achevé en janvier 2024 et qu'il convient donc de contractualiser avec une plateforme d'enchères électronique.

Le Président propose de contractualiser avec la société AGORASTORE pour la mise en ligne des ventes aux enchères électroniques à venir selon les caractéristiques principales suivantes :

- Taux de commission : 8 %
- Frais de mise en place : néant
- Formation initiale : néant
- Frais de dossier pour les véhicules : 50 €

Le Président indique que ce contrat est conclu pour une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Le Président précise également que les biens pouvant faire l'objet d'une vente aux enchères au cours de l'année 2024 sont les suivants :

- Broyeur à végétaux,
- Compensateur d'efforts,
- Camions porteurs,
- Remorque FMA,
- Godets,
- Bennes à Ordures Ménagères,
- Caissons,
- Divers matériels,

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la mise en vente aux enchères de ces matériels.


- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de prestations de services avec la société AGORASTORE.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder à la mise aux enchères électroniques sur la plateforme de la société AGORASTORE ainsi qu'à mandater les frais relatifs aux ventes tel qu'exposé dans le contrat.

VII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

**Le Président
Éric ROBERT**



SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature du marché
<p>Formations obligatoires</p> <p>Lot 1 : Autorisations de conduite Engins de chantier, de levage et PEMP (R 482 – R 484 – R 489 – R 486)</p> <p>Lot 2 : Permis C – CE – FIMO</p> <p>Lot 3 : FIMO – FCO – ADR de base</p> <p>Lot 4 : Habilitations Électriques</p> <p>Lot 5 : Utilisation des équipements de protection contre les chutes de hauteur de Catégorie 3</p> <p>Lot 6 : Conduite d'Autoclave</p> <p><i>(Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum et selon les montants maximums annuels suivant :</i></p> <p>Lot 1 : <i>Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p>Lot 2 : <i>Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p>Lot 3 : <i>Montant maximum annuel de 10 000 € H.T.</i></p> <p>Lot 4 : <i>Montant maximum annuel de 6 000 € H.T.</i></p> <p>Lot 5 : <i>Montant maximum annuel de 4 000 € H.T.</i></p> <p>Lot 6 : <i>Montant maximum annuel de 4 000 € H.T.)</i></p>	Marchés déclaré sans suite		
Diagnostic centre de tri VALORYS pour passage au flux développement et amélioration performance et qualité des fibreux	Société INGENYOU 34130 MAUGUIO	30 625,00 € H.T.	20 décembre 2023

Acquisition, transport et mise en service d'une station carburant container	Société LESNIER & BERNARD 22440 TREMUSON	59 990, 00 € H.T.	22 décembre 2023
Prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux	DEP'SERVICE 22540 PEDERNEC	34 630,00 € H.T.	22 décembre 2023
Accès internet par fibre optique (<i>Marché d'une durée de 4 ans</i>).	Société SFR 75015 PARIS		2 février 2024

SMITRED OUEST D'ARMOR

AVENANTS

AVENANTS

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

Opération	Entreprise	Montant H.T.
Avenant n° 2 du 6 décembre 2023 (notifié le 8 décembre 2023) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée d'abonnement engendrant une plus-value de 1 936,77 € H.T. Le montant du marché passe de 21 564,00 € H.T. à 23 500,77 € H.T.
Avenant n° 3 du 24 janvier 2024 (notifié le 29 janvier 2024) : Accès internet par fibre optique	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Prolongation de la durée d'abonnement jusqu'au 30 avril 2024 engendrant une plus-value de 1 797,00 € H.T. Le montant du marché passe de 21 564,00 € H.T. (marché de base) à 25 277,77 € H.T.

SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024
PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU
PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES

DU 7 DECEMBRE 2023 AU 8 FEVRIER 2024

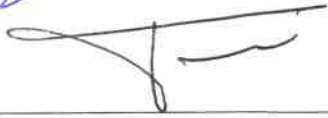

Opérations	Entreprise retenue	Montant H.T.	Date de signature
Aménagement véhicule atelier	Société WURTH 67158 ERNSTEIN	9 795,00 € H.T.	22 juin 2023
Remise en ordre de marche portique station de lavage	Société RIBERS 14250 LINGEVRES	10 414,30 € H.T.	22 décembre 2023
Psychologie du travail	EUDOKIA-LECORNET 29690 HUELGOAT	2 700,00 € H.T.	12 décembre 2023






SMITRED OUEST D'ARMOR

ASSEMBLEE GENERALE DU
MERCREDI 14 FEVRIER 2024




GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

TITULAIRES	SIGNATURES
Cécile BOETÉ - GPA BEGARD	
François LE MARREC - GPA BELLE-ISLE-EN-TERRE	
Daniel LE MEUR - GPA YVIAS	
Yannick ECHEVEST - GPA PLOUMAGOAR	
Pierre SALLIOU - GPA PABU	
Claude LOZAC'H - GPA LOHUEC	
Sylvain GIRONDEAU - GPA GRACES	
Jacki MONBEL - GPA PLOUBAZLANEC	
Franc TANGUY - GPA SQUIFFIEC	
Michel LE CALVEZ - GPA PLEHEDEL	
Yvon LE BIANIC - GPA RUNAN	
Jean-Paul LE CALVEZ - GPA QUEMPER-GUEZENNEC	

Vincent LE MEAUX - GPA PLOUEC DU TRIEUX	
Marie-Thérèse SCOLAN - GPA PONT MELVEZ	
Vincent CLECH - GPA BEGARD	
Yannick CARMIGNAC - GPA PLOEZAL	
Jeannick CALVEZ - GPA PAIMPOL	
Inès GONSE - GPA LANLOUP	
Patrick LE GUILLOU - GPA CALLAC	
Patrick MORCET - GPA CALLAC	
Pascal MONCOUQUT - GPA LOC ENVEL	
Jean-Jacques LE BLOAS - GPA BOURBRIAC	
Peggy CORBEL - GPA GUINGAMP	
Yannick DUBOURG - GPA PLOUGONVER	
Claudine GUILLOU - GPA BOURBRIAC	

Christian PRIGENT - GPA PLOUGONVER	
Claude LE GUYADER - GPA PLOUEC-DU-TRIEUX	
Dominique LE GOUX - GPA PLOUMAGOAR	
Gildas CONNAN - GPA SQUIFFIEC	
Hervé LE BRIS - GPA KERMOROC'H	
Yves LE MEUR - GPA KERFOT	

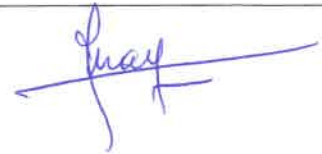
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

SUPPLEANTS	SIGNATURES
Jean-Yves PÉRU - GPA GRACES	
Alain LACHIVER - GPA GRACES	
Marie-Christine MARCUS - GPA LANLOUP	
François LE QUEFFRINEC - GPA CALLAC	
Frédérique HAVET - GPA PLOURIVO	
Virginie DOYEN - GPA LOC ENVEL	
Jérôme MILONET - GPA GRACES	
Guillaume LOUIS - GPA PABU	
Anthony SIMON - GPA PABU	
Serge RICHARD - GPA RUNAN	
Nathalie LE MAIRE - GPA PLOUMAGOAR	
Hervé LARMET - GPA COADOUT	

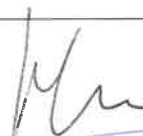


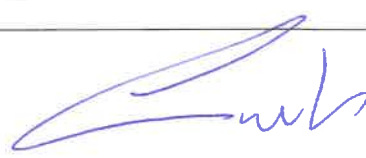


Catherine MORIN - GPA PLOUBAZLANEC	
Guy BOUVEAU - GPA PAIMPOL	
Alfred CONNAN - GPA PONTRIEUX	
Émile MONFORT - GPA KERMOROC'H	
Aurélie LE SAOUT - GPA PLOUISY	
Joseph BERNARD - GPA MAËL-PESTIVIEN	
Gaëtan KERVEN - GPA PLOUGONVER	
Cédric RANNOU - GPA COADOUT	
Michel LE CALVEZ - GPA CALLAC	
Alain BOUGET - GPA PLOUËC-DU-TRIEUX	
François LE MAREC - GPA LA CHAPELLE-NEUVE	
Pascal THORAVAL - GPA BULAT-PESTIVIEN	
Jean-Yves LE GAC- GPA SAINT-LAURENT	





Yves PRIGENT - GPA TRÉGLAMUS	
Véronique LE CHEVERT - GPA PLÉHÉDEL	
Jean-Pierre BOURGEOIS - GPA LOHUEC	
Gérard KERLEAU - GPA SQUIFFIEC	
Marie-Françoise LE FOLL - GPA PLOUMAGOAR	
Philippe JEANNIN - GPA PAIMPOL	

Jérôme DASSÉ





LANNION TREGOR COMMUNAUTE

TITULAIRES	SIGNATURES
Joël LE JEUNE - LTC TREDREZ-LOCQUEMEAU	
Gervais EGAULT - LTC LOUANNEC	
Olivier HOUZET - LTC SAINT-QUAY-PERROS	
François PRIGENT - LTC LANVELLEC	
Eric ROBERT - LTC LANNION	
André COENT - LTC PLOUZÉLAMBRE	
Rosine DANGUY-DES-DESERTS - LTC PERROS-GUIREC	
Paul LE BIHAN - LTC LANNION	
Pierre HUONNIC - LTC PLOUGUIEL	
Yann KERGOAT - LTC PLOUMILLIAU	
Serge HENRY - LTC TROGUÉRY	
Henri BODIOU - LTC CAOUENNEC-LANVEZEAC	

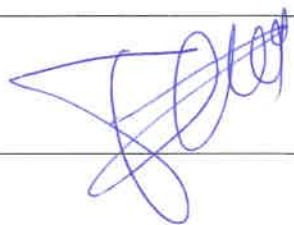
Romuald COCADIN - LTC PLUZUNET	
Yvon LE SEGUILLON - LTC TRÉDARZEC	
Anne-Françoise PIEDALLU - LTC PLOUGRESCANT	
Gildas NICOLAS - LTC PLOUBEZRE	
Sylvain CAMUS - LTC PLOULEC'H	
Michel EVEN - LTC PRAT	
Hervé DELISLE - LTC LANGOAT	
Jacques MAINAGE - LTC TREBEURDEN	
Xavier MERCIER - LTC TREVOU-TREGUIGNEC	
Pierre TERRIEN - LTC PLEUMEUR-BODOU	
Yannick TERRIEN - LTC PLEUMEUR-GAUTIER	
Laurent RANNOU - LTC QUEMPERVEN	
Jean-Yves LE CORRE - LTC PLUFUR	


Xavier MARTIN - LTC TREGASTEL	
Jean-Yves CAVAN - LTC PRAT	
Benjamin ARNAUD - LTC KERMARIA-SULARD	
Gérard QUILIN - LTC PLOUNEVEZ-MOEDEC	
Emmanuelle TRANCHANT - LTC PENVENAN	
Jacques ROBIN - LTC ROSPEZ	
Maurice OFFRET - LTC CAVAN	
Rémi LE GOFF - LTC CAMLEZ	
Yannick QUEGUINER - LTC TRELEVERN	
Christian LE ROI - LTC MINIHY-TREGUIER	
Bertrand HUONNIC - LTC PLESTIN-LES-GREVES	
Noël LE CORRE - LTC PLUZUNET	
Yves LE ROLLAND - LTC COATRÉVEN	

Philippe FRAVAL - LTC COATASCORN	
Renaud MERLE - LTC LA ROCHE-JAUDY	
Cécile AURIAC - LTC TREMEL	
Patricia LE GUEZIEC - LTC TREDUDER	

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

SUPPLEANTS	SIGNATURES
Jacques LE GLAS - PLESTIN-LES-GREVES	
Maurice PENNEC - LTC LOUANNEC	
Yvon BRIAND - LTC LANNION	
Yves LE JEUNE - LTC LANVELLEC	
Michelle LE CUN - LTC TRELEVERN	
Alain LE HOUEROU - LTC KERMARIA-SULARD	
Patrice KERVAON - LTC LANNION	
Patrick TOULARASTEL - LTC TREGUIER	
Yves NEDELLEC - LTC LANNION	
Jean-Claude JORAND - LTC PLEUMEUR-BODOU	
Fernanda ANDRADE - LTC PLOUMILLIAU	
Pierre CONNAN - LTC MINIHY-TREGUIER	

Jean-François LE GUEVEL - LTC CAOUENNEC-LANVEZEAC	
Joël PHILIPPE - LTC TONQUEDEC	
Pierre MACE - LTC TREGUIER	
Christian MEHEUST - LTC LANNION	
Stéphanie JEGADEN - LTC PLUZUNET	
Cédric SEUREAU - LTC LANNION	
Nathalie LE DILAVREC - LTC SAINT-QUAY-PERROS	
Isabelle TANGUY - LTC PLUFUR	
Christophe THEBAULT - LTC CAMLEZ	
Jeaninne CORSON - LTC PLOUARET	
Jean BODSON - LTC TREVOU-TREGUIGNEC	
Gildas MORVAN - LTC TREDUDER	
Sylvain RANNOU - LTC CAVAN	

Yves MALLO - LTC QUEMPERVEN	
Patrick JORAND - LTC TREDREZ-LOCQUEMEAU	
Claudie LALEUF - LTC TREGASTEL	
Guy MARECHAL - LTC PERROS-GUIREC	
Sylvie VIENNET - LTC LANVELLEC	
Pierre SIMON - LTC PENVENAN	
Françoise KERVELLEC - LTC PLOUGUIEL	
Jean-Max MARTIN LTC SAINT-MICHEL-EN-GREVE	
Pierre RAOUL - LTC PLOULEC'H	
Sonya NICOLAS - LTC LANNION	
Benoît LE ROUZES - LTC PLEUMEUR-GAUTIER	
Grégoire SENE - LTC PLOUMILLIAU	
Hervé LE BONNIEC - LTC SAINT-QUAY-PERROS	

Michelle LE HENAFF - LTC TREBEURDEN	
Sébastien LE GRAVET - LTC COATASCORN	
David BELLEC - LTC LANGOAT	
Paul KERRIEN - LTC TREMEL	

ILE DE BREHAT

TITULAIRES	SIGNATURES
Olivier CARRE	

ILE DE BREHAT

SUPPLEANTS

SIGNATURES

Marion REGLER

